

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 4 juillet 2016.

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 4^{ème} jour du mois de juillet 2016, 20h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, André Paré, Vincent Guillot et Benoit Bouchard. Le greffier-trésorier adjoint est également présent. Le directeur général est absent.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 6 juin 2016.
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de juin 2016.
5. Période de questions :
 - 5.1 Membres du Conseil.
 - 5.2 Public.

ADMINISTRATION:

6. Dépôt de la journée d'enregistrement pour les règlements d'emprunt #2016-1017 et 2016-1018.
7. Adoption du règlement #2016-1019 – Règlement sur la rémunération des élus.
8. Acceptation de soumissions – Appel d'offres – Image de marque et outils de communication.
9. Avis de motion – Modification règlement de circulation.
10. Tournoi de golf – Municipalité de L'Ange-Gardien.

TRAVAUX PUBLICS:

11. Installation de clôture – Maison Vézina.
12. Installation de clôture – Rue des Onyx.
13. Entente de service – Info-Excavation – Projet pilote.
14. Autorisation d'appel d'offres – Pavage pour les stationnements.

URBANISME:

15. Adoption du règlement #2016-1016 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements aux fins de modifier les dispositions relatives à l'entreposage extérieur et les normes particulières aux projets intégrés.
16. Demande de P.I.I.A. – Démolition et construction d'un stationnement 5208, avenue Royale.
17. Demande de P.I.I.A. – 40, rue Vézina.
18. Demande de P.I.I.A. – 93, rue de la Garnison.

19. Demande de P.I.I.A. – Lot 4 993 569 – rue du Bataillon.
20. Demande de P.I.I.A. - 112, rue des Grenadiers.
21. Demande de P.I.I.A. – 5490, boul. Ste-Anne.
22. Demande de P.I.I.A. – 5019, avenue Royale.
23. Demande de P.I.I.A. – 5379, avenue Royale.
24. Demande de P.I.I.A. – 5492, avenue Royale.
25. Demande de P.I.I.A. – 5643, avenue Royale.
26. Dérogation mineure – Rue des Mélèzes.

LOISIRS :

27. Modification de la politique de tarification.

DIVERS:

28. Période des questions.
 - 28.1 Membres du Conseil
 - 28.2 Public
29. Levée/Ajournement.

Résolution # 2016-187 «Adoption de l'ordre du jour»

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

Résolution # 2016-188 «Adoption du procès-verbal du 6 juin 2016»

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 6 juin 2016, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

Résolution # 2016-189 «Adoption du paiement des dépenses du mois de juin»

Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses pour le mois de juin 2016, tel que présenté au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

Aucun commentaire

DE LA PART DE L'ASSISTANCE:

Aucun commentaire

Fin de la période de questions

ADMINISTRATION:

Les membres du Conseil prennent acte de dépôt de la journée d'enregistrement relativement aux règlements d'emprunt #2016-1017 et #2016-1018.

RÈGLEMENT #2016-1019

AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT # 2006-823 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU qu'il est nécessaire de modifier le règlement #2006-823 concernant la rémunération des élus;

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la session régulière tenue le 6^{ème} jour du mois de juin 2016 par monsieur le maire Yves Germain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le maire Yves Germain et résolu à l'unanimité ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'article 4 devrait se lire comme suit :

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 32 600\$ et celle de chaque conseiller(ère) est fixée à 10 860\$.

ARTICLE 2 :

Les articles 6 et 7 sont conservés tels que mentionnés au règlement.

ARTICLE 3:

L'article 9 devrait se lire comme suit :

- Le présent règlement a effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

ARTICLE 4 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Résolution # 2016-190 «Adoption du règlement #2016-1019 ayant pour objet de modifier le règlement # 2006-823 relatif au traitement des élus municipaux »

Il est proposé par monsieur le maire Yves Germain et résolu unanimement d'adopter le règlement #2016-1019 ayant pour objet de modifier le règlement # 2006-823 relatif au traitement des élus municipaux.

Résolution #2016-191 «Acceptation de soumissions – Appel d’offres – Image de marque et outils de communication»

Considérant que des soumissions sur invitation ont été demandées pour actualiser l’image de marque de la Municipalité et améliorer les outils de communication;

Considérant que trois (3) soumissions ont été reçues;

Considérant la recommandation de la conseillère en communication;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d’accepter la soumission du plus bas soumissionnaire conforme à Hatem + pour un montant de 20 925,45\$ taxes incluses. Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2017 pour une période de trois (3) ans.

Résolution # 2016-192 «Avis de motion – Règlement #2016-1020 ayant pour objet de modifier le règlement ##2002-732 relatif à la circulation»

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Benoit Bouchard qu’il présentera pour adoption, lors d’une séance subséquente, le règlement #2016-1020 ayant pour objet de modifier le règlement #2002-732 relatif à la circulation.

Résolution # 2016-193 «Tournoi de golf de la municipalité de L’Ange-Gardien»

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement de contribuer financièrement pour un montant de 100\$ pour une affiche sur un trou au tournoi de golf de la municipalité de L’Ange-Gardien qui se déroulera le 4 septembre 2016.

TRAVAUX PUBLICS

Résolution #2016-194 «Installation de clôture – Maison Vézina»

Considérant la cession de la Maison Vézina à la Municipalité;

Considérant qu’il est nécessaire de procéder à l’installation d’une clôture;

Considérant l’offre reçue de Clôture Alpha;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement de procéder à l’installation d’une clôture par Clôture Alpha au montant de 5 610\$ plus les taxes. Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2017 pour une période de trois (3) ans.

Résolution #2016-195 «Installation de clôture – Rue des Onyx»

Considérant qu’il est nécessaire de procéder à l’installation d’une clôture sur les terrains de la Municipalité près de la nouvelle conduite d’adduction;

Considérant les offres reçues;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement de procéder à l'installation d'une clôture par Clôture Alpha au montant de 16 060\$ plus les taxes.

Résolution #2016-196 «Entente de service Info-Excavation»

Considérant qu'il est opportun pour la Municipalité de procéder à une entente de service avec Info-Excavation;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'autoriser madame Sophie Antaya, greffière-trésorière/directrice générale adjointe à signer une entente de service avec Info-Excavation d'un (1) an renouvelable automatiquement à chaque année, tel que mentionné dans la grille tarifaire de l'annexe « B » de ladite entente.

Résolution # 2016-197 « Autorisation d'appel d'offres – Pavage pour les stationnements »

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au pavage de certains stationnements sur le territoire;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le pavage des stationnements sur le territoire.

URBANISME

RÈGLEMENT #2016-1016

Règlement modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements aux fins de modifier les dispositions relatives à l'entreposage extérieur et les normes particulières aux projets intégrés.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal juge nécessaire de modifier son règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Michel Cauchon à la séance du 2 mai 2016;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 168 de la section 1 du chapitre 10 intitulé « **ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR** » est modifié de la façon suivante :

- Les termes « *dans la cour arrière ou latérale,* » sont retirés du deuxième alinéa ;
- Le paragraphe 3 du deuxième alinéa est retiré et remplacé par le suivant : « le véhicule est entreposé conformément au règlement sur les nuisances # 2015-986.

ARTICLE 2

L'article 316 de la section 3 du chapitre 16 est modifié par l'ajout de la phrase suivante à la fin du premier alinéa : « *Lorsque la grille des spécifications prévoit dans une zone une marge de recul avant maximale, cette dernière ne s'applique pas aux bâtiments principaux d'un projet intégré.*».

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Résolution # 2016-198 «Adoption du règlement #2016-1016 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements aux fins de modifier les dispositions relatives à l'entreposage extérieur et les normes particulières aux projets intégrés.»

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le règlement #2016-1016 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements aux fins de modifier les dispositions relatives à l'entreposage extérieur et les normes particulières aux projets intégrés.

Résolution #2016-199 «Demande de P.I.I.A - 5208, avenue Royale»

Considérant la demande de permis de démolition et de construction d'un stationnement pour le 5208, avenue Royale;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'approuver la demande de P.I.I.A pour la démolition et la construction d'un stationnement au 5208, avenue Royale, tel que présenté.

Résolution #2016-200 «Demande de P.I.I.A – 40, rue Vézina»

Considérant la demande de permis portant sur la rénovation et l'agrandissement de la résidence sise au 40, rue Vézina;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d'approuver la demande de P.I.I.A pour la réalisation des travaux, tel que présenté.

Résolution #2016-201 «Demande de P.I.I.A – 93, rue de la Garnison»

Considérant la demande de permis pour une nouvelle construction d'une résidence familiale sur le terrain du 93, rue de la Garnison;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et qu'une recommandation est formulée par le CCU afin d'assurer le respect des objectifs architecturaux;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'approuver la demande de P.I.I.A avec les recommandations suivantes du CCU :

- Le parement des murs extérieurs devra être en pierre (bloc de béton imitant la pierre);
- La fenêtre avant droite devra être modifiée par l'ajout de divisions de type plus traditionnelles (diminuer l'aspect horizontal).

Résolution #2016-202 «Demande de P.I.I.A – Lot 4 993 569 – rue du Bataillon »

Considérant la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le terrain sis sur le lot 4 993 569 sur la rue du Bataillon;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et qu'une recommandation est formulée par le CCU afin d'assurer le respect des objectifs architecturaux;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d'approuver la demande de P.I.I.A avec les recommandations suivantes du CCU :

- La marge de recul avant devra être d'un maximum de 10 m;
- Suite à la construction de la maison, un plan d'aménagement du terrain devra être soumis au Service de l'urbanisme pour analyse et recommandations.

Résolution #2016-203 «Demande de P.I.I.A – 112, rue des Grenadiers»

Considérant la demande de permis de rénovations extérieures et la construction d'un gazebo pour le 112, rue des Grenadiers;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et qu'une recommandation est formulée par le CCU afin d'assurer le respect des objectifs architecturaux;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'approuver la demande de P.I.I.A avec la modification suivante :

- L'avant-toit devra être en tôle ou en bois et de la même couleur que les portes.

Résolution #2016-204 «Demande de P.I.I.A – 5490, boul. Ste-Anne»

Considérant la demande de permis de rénovation de la marquise de l'immeuble situé au 5490, boul. Ste-Anne;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et que certaines modifications sont formulées par le CCU afin d'assurer le respect des objectifs architecturaux;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'approuver la demande de P.I.I.A avec les modifications suivantes :

- Le crépi doit être de couleur blanche;
- Le parement de pierre doit être de style contemporain.

Résolution #2016-205 «Demande de P.I.I.A – 5019, avenue Royale»

Considérant la demande de permis portant sur la démolition de la remise existante et la construction d'un garage sur le terrain de la résidence sise au 5019, avenue Royale;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d'approuver la demande de P.I.I.A avec la précision suivante formulée par le CCU :

- La structure de type conteneur ou remorque devra être retirée du terrain dans le délai prescrit au permis de construction.

Résolution #2016-206 «Demande de P.I.I.A – 5379, avenue Royale»

Considérant la demande de permis de rénovations extérieures et de la construction d'une nouvelle fondation pour le 5379, avenue Royale;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'approuver la demande de P.I.I.A avec la modification suivante :

- La hauteur de la nouvelle fondation devra être la même que l'existante. Une variation de 0,2 m sera acceptée.

Résolution #2016-207 «Demande de P.I.I.A – 5492, avenue Royale»

Considérant la demande de permis afin d'agrandir la galerie avant de la résidence sise au 5492, avenue Royale;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'approuver la demande de P.I.I.A avec la modification suivante :

- Le garde-corps devra être de type traditionnel avec des poteaux séparant des sections de 6 à 8 pi.

Résolution #2016-208 «Demande de P.I.I.A – 5643, avenue Royale»

Considérant la demande de permis de reconstruction de la galerie avant (incluant escalier et garde-corps) pour le 5643, avenue Royale;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'approuver la demande de P.I.I.A pour la résidence du 5643, avenue Royale, tel que présenté.

Résolution # 2016-209 «Dérogation mineure – Rue des Mélèzes»

Considérant le règlement # 2014-981 portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Boischatel;

Considérant que le requérant a soumis une demande de dérogation mineure pour les lots 5 608 232, 5 608 233, 5 608 234, 5 608 235, 5 608 243, 5 608 244, 5 608 245, 5 608 247, 5 608 248, 5 608 249, 5 608 250, 5 608 251, 5 608 252, 5 608 253, 5 608 254, sur la rue des Mélèzes, afin de rendre réputée conforme la construction de bâtiments principaux avec une marge de recul avant supérieure à 10 mètres ;

Considérant que le projet intégré d'habitation avait été approuvé par le Conseil de la Municipalité de Boischatel par l'adoption de la résolution # 2016-50 le 1^{er} février 2016 ;

Considérant qu'aucun préjudice sérieux n'est causé aux voisins, étant donné qu'il s'agit d'un projet intégré d'habitation et que les terrains voisins ne sont pas construits;

Considérant que cette demande a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier a recommandé au Conseil municipal l'acceptation de la demande, tel que prévu aux dispositions du règlement #2014-981 régissant les dérogations mineures.

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'approuver la dérogation mineure demandée pour les lots 5 608 232, 5 608 233, 5 608 234, 5 608 235, 5 608 243, 5 608 244, 5 608 245, 5 608 247, 5 608 248, 5 608 249, 5 608 250, 5 608 251, 5 608 252, 5 608 253, 5 608 254, sur la rue des Mélèzes, afin de rendre réputée conforme la construction de bâtiments principaux avec une marge de recul avant supérieure à 10 mètres.

LOISIRS :

Résolution # 2016-210 «Modification de la politique de tarification des loisirs »

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la politique de tarification en ce qui concerne les différents tarifs;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser la modification de la politique de tarification en date du 4 juillet 2016.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur:

Aucun commentaire

DE LA PART DE L'ASSISTANCE :

- Lumières de rues (Grès, Gabbros, Garneau)
- P.I.I.A.

Résolution # 2016-211 «Levée de l'assemblée»

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h30.

ASSISTANCE : 4 personnes

Yves Germain
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 11 juillet 2016.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 11^{ième} jour du mois de juillet 2016, 8h15 à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, madame la conseillère Natasha Desbiens, messieurs les conseillers Michel Cauchon, André Paré, Vincent Guillot et Benoit Bouchard. Le greffier-trésorier adjoint et la greffière-trésorière/directrice générale adjointe sont également présents. Madame la conseillère Martine Giroux et le directeur général, monsieur Carl Michaud, sont absents.

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance extraordinaire convoquée conformément à l'article 152 du Code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Autorisation demande d'aide financière MAMOT.
2. Période de questions.
3. Levée de l'assemblée.

Résolution # 2016-212 «Autorisation demande d'aide financière MAMOT»

Considérant que la municipalité de Boischatel désire faire une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière découlant du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

Considérant que deux (2) projets majeurs de la Municipalité pourraient bénéficier de ce programme ;

Considérant que la Municipalité doit procéder à la mise aux normes de son usine de traitement d'eau potable;

Considérant qu'une demande avait déjà été acceptée dans le programme PRIMEAU ;

Considérant que la Côte de l'Église est l'accès principal de la municipalité de Boischatel ;

Considérant que la Côte de l'Église est la priorité numéro un du Conseil municipal dans le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites de la Municipalité ;

Considérant que la municipalité de Boischatel désire obtenir une aide financière afin d'effectuer les travaux de mise aux normes de l'usine de traitement d'eau potable et de réfection de la Côte de l'Église ;

Considérant que la municipalité de Boischatel doit respecter les modalités du Programme qui s'appliquent à elle pour recevoir une aide financière gouvernementale ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que :

- la municipalité de Boischatel autorise la greffière-trésorière/directrice générale adjointe à :
 - transférer le projet de mise aux normes de l'usine de traitement d'eau potable dans le programme FEPTU ;
 - présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière découlant du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU) pour la Côte de l'Église ;
- la municipalité de Boischatel s'engage à respecter les modalités du Programme qui s'appliquent à elle;
- la municipalité de Boischatel s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur:

Aucun commentaire

DE LA PART DE L'ASSISTANCE

Aucun commentaire

Résolution # 2016-213 «Levée de l'assemblée»

Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit levée à 8h17.

ASSISTANCE : 0

Yves Germain
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint